

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1348

présenté par

Mme Jacqueline Maquet, Mme Piron et M. Bois

-----

**ARTICLE 25**

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« Ce groupe d'organismes de logement social ne peut être dirigé par l'un des directeurs généraux des organismes membres dudit groupe. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans un souci de non-cumul de fonction et d'impartialité du directeur du groupe, il semble indispensable que le groupe ne soit pas dirigé par l'un des directeurs dudit groupe.